



DIRECTIVES ET PROTOCOLES POUR LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE VIRTUELLE

Dans le but de tenir une assemblée publique virtuelle par l'entremise de la plateforme Teams pour les membres du public, veuillez respecter ce qui suit :

- *Votre caméra doit toujours être désactivée;*
- *Votre microphone doit être désactivé jusqu'à ce qu'on vous demande de l'activer pour poser une question ou formuler un commentaire;*
- *Si vous activez votre caméra au moment de prendre la parole, prière de suivre les consignes suivantes pour assurer une qualité vidéo optimale :*
 - *N'utilisez pas de fonds d'écran virtuels;*
 - *L'éclairage dans la pièce doit se trouver devant vous et non derrière;*
 - *Évitez de vous installer dans une pièce sombre ou non éclairée;*
 - *Vous devez être positionné au centre de l'image vidéo;*
 - *Pour une qualité sonore optimale, abstenez-vous d'utiliser des écouteurs-boutons (earbuds).*